

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 15 MARS 2024 A 18H00**

Nb de membres en exercice : 33
Quorum : 17

PRÉSENTS :

Monsieur FABRE, Monsieur GUEUR, Madame SONNERY, Monsieur de BOISSIEU, Madame FALCON, Monsieur FORTIN, Madame PETIT, Monsieur BLANC, Madame GRIMAL, Monsieur GRANJU, Madame PARIS, Monsieur BOURDIN, Madame SEYTIER, Monsieur RIGAUD, Madame COULET, Monsieur DI PERNA, Monsieur RICHER, Monsieur BECQUART, Monsieur CHRISTIN, Monsieur GUERRY, Madame QUELIN, Monsieur LAFAYOLLE DE LA BRUYÈRE, Monsieur MARINO MORABITO, Madame MEYZONNY, Monsieur ABBES

EXCUSÉS AYANT DONNÉS PROCURATION :

Monsieur DEROUBAIX (à Monsieur de BOISSIEU), Madame BRISSEZ (à Madame PETIT), Monsieur RIBIÈRE (à Madame SONNERY), Madame ARMAND (à Monsieur GUEUR),

EXCUSÉE : Madame ARBORE

ABSENTS : Madame ARENA, Monsieur KARTAL, Madame PONCET

Monsieur Jean-Marc RIGAUD est désigné secrétaire de séance.

2024.01.31

SOUTIEN À L'ACTION « RUCHE NUMÉRIQUE »

(Rapporteur : Liliane FALCON)

Nomenclature : 8.5 : Politique de la Ville, habitat et logement

Le LAB01 et le Centre social Le Lavoir ont répondu à l'Appel à projets national « Fabrique Numérique de Territoire » dans le cadre de la Politique de la Ville. Avec le soutien de la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, de Dynacité et de la Ville, le projet « Ruche Numérique » est arrivé premier. Cette action mutualisée vise à concentrer l'accompagnement et la médiation numérique des acteurs locaux.

Depuis un lieu dédié est installé au 87 avenue Roger Salengro, au sein des anciens locaux de la Poste. Afin d'optimiser les moyens, le projet utilise les équipements de proximité (Agora, salle informatique du Centre Social, matériel du LAB01).

Accusé de réception en préfecture
001-210100046-20240315-DEL_2024_01_31-DE
Date de télétransmission : 19/03/2024
Date de réception préfecture : 19/03/2024

La participation de la Ville à ce projet est sollicitée. Dans ce cadre la Ville entend mettre à disposition les locaux, et participer aux charges induites par l'utilisation du bâtiment. Afin de responsabiliser l'association quant aux consommations énergétiques, cette dernière a souscrit les contrats à son nom et un forfait basé sur les consommations passées lui sera accordé.

Ainsi il est proposé d'attribuer une subvention forfaitaire de 3 000 € au Centre social le lavoir pour couvrir les charges du bâtiment.

La Commission Municipale **Politique de la Ville et Rénovation Urbaine**, lors de sa séance en date du **12 mars 2024** a émis un avis **favorable**.

La Commission Municipale **Finances**, lors de sa séance en date du **12 mars 2024** a émis un avis **favorable**.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, à l'unanimité, DÉCIDE :

1. **DE VALIDER** l'attribution d'une subvention de 3 000 € au Centre Social Le Lavoir pour l'action « Ruche numérique » ;
2. **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention jointe en annexe d'occupation précaire et les éventuels avenants ;
3. **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à verser lesdites subventions qui seront prélevées sur l'imputation DGS 52 65748 SODI POLITIQVIL.

Fait et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme

Certifiée exécutoire compte tenu de la publication le

22 MARS 2024

Daniel FABRE
Maire d'Ambérieu-en-Bugey

A blue circular official stamp of the Mairie d'Ambérieu-en-Bugey (AIN) is partially obscured by a large, loopy blue ink signature.

Jean-Marc RIGAUD
Secrétaire de séance

A blue ink signature consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke.A blue circular official stamp of the Mairie d'Ambérieu-en-Bugey (AIN) is partially obscured by a large, loopy blue ink signature. Below the stamp is a rectangular box containing the following text:

Accusé de réception en préfecture
001-21010048-20240315-DEL_2024_01_31-DE
Date de télétransmission : 19/03/2024
Date de réception préfecture : 19/03/2024